



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 4 novembre 2010

Rapport sur le déploiement de la Fibre Qui le sénateur Maurey prétend-il servir ? Les Français ou Vivendi ?

Le sénateur Maurey a remis un rapport sur le déploiement du très haut débit au Premier Ministre le 26 Octobre 2010.

Ses approximations, sa mise en cause des autorités de régulation du marché, et ses propositions de taxes multiples ne constituent en rien une réponse crédible au besoin de financement des nouveaux réseaux.

Pour ce rapport, il s'agit en effet de commencer par taxer les Français, en pleine période de crise, sans pour autant leur garantir avec certitude ni le très haut débit pour tous, ni les emplois que les nouveaux réseaux sont pourtant réellement susceptibles de créer.

Une « usine à gaz » et de nouvelles taxes pour permettre... la péréquation tarifaire qu'assurait il y a quelques années l'opérateur national

Outre une méconnaissance caractérisée du marché des télécoms, l'échafaudage proposé par ce rapport pour permettre un accès équitable de tous les Français au réseau à très haut débit a quelque chose de cocasse.

Ces dernières années, toute l'action publique a visé la mise en concurrence systématique des opérateurs de télécommunications. Cette concurrence exacerbée était jusqu'ici présentée comme seule capable de garantir le meilleur tarif aux consommateurs. Et mieux encore, de développer l'emploi et l'investissement sur le territoire national. Nos [précédentes analyses](#) ont malheureusement démontré qu'il n'en était rien.

Malheureusement, à l'apparition d'une nouvelle vague technologique nécessitant des investissements considérables, on s'aperçoit que seule ... la puissance publique a la capacité de garantir l'accès de tous à un service considéré, à juste titre, comme un atout essentiel pour la Nation.

De fait on peut se souvenir que l'opérateur national avait en son temps assuré le déploiement du réseau le plus moderne du monde, sur l'ensemble du territoire, et à un tarif unique, accessible à tous les Français.

Aujourd'hui, pour permettre une telle péréquation tarifaire, le Sénateur propose un empilage surréaliste de taxes nouvelles, de subvention des acteurs et des collectivités locales, et d'exonérations fiscales pour les particuliers situés dans les zones les plus coûteuses à raccorder.

Et n'envisage à aucun moment que le [niveau des dividendes](#), exigés par l'État, obère les capacités d'investissement de France Télécom, qu'on accuse par ailleurs de manipuler ses comptes.

Mise en doute du contrôle de l'ARCEP sur les tarifs de gros, au profit des calomnies avancées par Vivendi

Le Sénateur Maurey indique en page 65 de son rapport que : « Certains acteurs auditionnés [...] ont soulevé la question de l'utilisation par France Télécom d'une provision, d'un montant de 800 millions d'euros par an, pour « le renouvellement du réseau cuivre ». Cette provision est intégrée dans ses tarifs de gros approuvés par l'ARCEP. Or depuis plusieurs années, France Télécom ne consacrerait, selon ces acteurs qu'environ la

moitié de cette somme à l'entretien et à l'investissement dans son réseau cuivre. 400 millions d'euros seraient ainsi perçus chaque année de manière non justifiée »

L'ARCEP dispose d'une connaissance approfondie de la structure des coûts de France Télécom et exerce un contrôle rigoureux des niveaux de tarifs de gros réglementés d'accès à la boucle locale cuivre de France Télécom. Les tarifs de gros font l'objet de dispositions réglementaires précises édictées par l'ARCEP en conformité avec le cadre réglementaire européen. Ils font l'objet chaque année d'un audit approfondi mené par un cabinet indépendant retenu par l'ARCEP.

Les chiffres de 800 millions de provisions et de 400 millions perçus chaque année de manière injustifiée sont donc fantaisistes. **Ces mêmes chiffres ont été avancés par Vivendi dans sa plainte récente à la Commission européenne** qui a conduit à un classement sans suite.

La réalité est que l'offre de dégroupage de France Télécom a permis le développement d'opérateurs alternatifs, qui ont pu commercialiser des services haut débit à des niveaux tarifaires parmi les plus bas au monde auprès de millions de consommateurs, comme le souligne d'ailleurs le rapport sénatorial un peu plus loin. Cela prouve que les conditions tarifaires et techniques de cette offre ne sont en rien défavorables à ces opérateurs.

L'augmentation de la TVA sur le triple play entérinée... et nouvelles taxes en perspective sur les abonnements Internet et mobiles

Pour alimenter le Fonds d'Aménagement Numérique des Territoires (FANT), le rapport entérine l'augmentation de la TVA sur le triple play, que les opérateurs on le sait répercuteront sur les foyers français.

La CFE-CGC/UNSA a déjà clairement pris position contre cette augmentation injuste de la TVA (voir <http://www.nonalaugmentationdelatvasurlacesinternet.com/>), alors que les télécommunications sont de plus en plus taxées.

Cependant, le Sénateur Maurey veut aller encore plus loin. Il s'agirait en effet d'ajouter de nouvelles taxes sur les abonnements Internet et mobiles, payées par tous les foyers, Et le rapport reconnaît ici ce qui est régulièrement contesté par ailleurs : « *la France est le pays de l'OCDE ayant les tarifs d'accès à l'Internet haut débit les moins élevés* ». Plutôt que d'en conclure à une bonne régulation des tarifs de gros, le rapport préfère y voir l'opportunité d'une taxe d'environ 2% sur les abonnements.

En complément, une nouvelle taxe sur les téléviseurs et les consoles de jeux est également préconisée. Ce sont donc les consommateurs qui financeront le réseau, qu'ils en bénéficient ou non, les règles permettant de garantir une égalité d'accès aux réseaux haut débit apparaissant par ailleurs nettement plus floues dans ce rapport.

La contribution des « pures players » qui bénéficient directement des réseaux balayée d'un revers de main.

La CFE-CGC/UNSA a déjà évoqué la nécessité grandissante de faire contribuer les acteurs du web, tels Google, au financement des réseaux. Selon le rapport Maurey lui-même, ces acteurs collectent un chiffre d'affaires publicitaire de 2 milliards d'euros sur le marché français de la publicité en ligne. Mais curieusement, on ne saurait pas lever des taxes nationales sur un chiffre d'affaires pourtant bel et bien réalisé sur le territoire national.

Les jeux en ligne ne constitueraient pas non plus un marché suffisant pour qu'on envisage d'y prélever des taxes. On peut dès lors s'étonner de l'empressement des acteurs à se mettre sur les rangs dès que la loi leur ouvrant le marché a été promulguée.

La régulation doit aussi permettre à France Télécom de déployer l'ADSL dans les zones grises, mais l'Autorité de la Concurrence privilégie la fracture numérique.

Alors que les riches populations des zones urbaines bénéficieront rapidement du très haut débit, les habitants des zones rurales attendent encore l'ADSL, ou ne bénéficient que de 512K, ce qui ne permet pas d'avoir du triple play (Internet, téléphone et télévision).

Le rapport sénatorial oublie que France Télécom a proposé un grand chantier d'augmentation des débits, en partenariat avec les collectivités locales, pour permettre aux zones rurales d'accéder au triple play. Mais **l'Autorité de la Concurrence a émis un avis défavorable**, estimant que ce déploiement de nouveaux nœuds

de raccordement imposerait aux opérateurs alternatifs d'investir pour assurer le dégroupage dans ces zones, et qu'ils ne le feraient pas.

Au nom du marché, on préfère donc priver purement et simplement plusieurs millions de foyers français du haut débit, plutôt que de prendre le risque que France Télécom se retrouve en situation de monopole dans les zones rurales.

Le sénateur Maurey se gargarise de 360 000 supposés nouveaux emplois, mais il ne dit rien des 25 000 emplois déjà délocalisés par les opérateurs

Il n'existe aucune contrainte sur l'emploi dans le cahier des charges des concessions de domaine public ou des licences, telles que les licences de téléphonie mobile (or les licences 4G seront attribuées 2011), ou le service universel que France Télécom assure en très grande partie.

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC/UNSA demande qu'une clause de localisation des emplois en France s'applique à tous les acteurs exploitant des ressources appartenant au patrimoine national.

Les fréquences hertziennes sont des ressources rares et leur attribution crée de fait un oligopole favorable aux acteurs économiques en bénéficiant. Comment se fait-il dans ce cas qu'elles ne profitent pas à l'emploi national ?

Si l'obligation de localiser leurs centres d'appels en France, ou en Europe s'appliquait à l'ensemble des opérateurs télécoms, il n'y aurait pas distorsion de concurrence. Ni l'Union Européenne, ni l'OMC (Organisation mondiale du commerce), ne s'y opposeraient. Cette dernière admet que ce qui relève du domaine national ou des services publics soit l'objet de contraintes de cette nature. Les conditions associées à l'attribution de la 3^{ème} licence en Tunisie, obtenue par un consortium auquel France Télécom participe, le démontrent.

Sur le seul secteur des télécoms, cela permettrait de relocaliser en France environ 25 000 emplois. Certes, cela augmentera les charges pour les opérateurs : un milliard d'euros au lieu de 650 à 700 millions pour les mêmes emplois en délocalisé, mais cela générera des recettes importantes pour la collectivité.

Caisses d'Assurances Maladie, Caisses de retraites, Cotisations chômage, Impôts sur le revenu, TVA sur les produits consommés par les personnes ayant retrouvé un emploi salarié, etc. : **c'est au minimum 500 millions d'euros par an qui viendront alimenter les comptes de la nation si ces délocalisations sont interdites.**

Les opérateurs bénéficiaires des subventions auront-ils des engagements sur une localisation de l'emploi en France, pour les services offerts via les Centres d'appels, ou pour la construction des équipements ? Le rapport du sénateur ne propose aucune garantie... Doit-on comprendre que les propositions se résumeraient à des taxes aux bénéficiaires d'acteurs étrangers ?

La CFE-CGC/UNSA demande une nouvelle fois que soit posée la question d'un service universel de la Fibre. C'est un besoin crucial si l'on veut que le développement de l'économie numérique se fasse au bénéfice de tous les Français et de tous les territoires.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org
- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org